



Vous vous posez la question de... Faire évoluer votre société

...accompagnement à la prise de décision collective

✓ Les avantages

- Faire le point sur le fonctionnement de votre société et les objectifs des associés au regard des projets envisagés
- Etre accompagné pour déterminer collectivement vos priorités et vos modes de fonctionnement.
- Limiter les risques de dysfonctionnement voire de conflits.
- Un accompagnement « sur mesure », adapté à vos besoins

✓ Les modalités

- Intervenants : ingénieurs conseil d'entreprises, juriste de la Chambre d'agriculture du Gard
- Durée de la prestation : 0.75 à 3 jours, selon besoins.
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation de groupe.
- Lieu : à déterminer.

✓ Les documents remis

- Compte-rendu des décisions et plan d'action.

Votre contact

Anne-Laure MONNIOT
Ingénieur-conseil d'entreprises
04 66 25 46 95

anne-laure.monniot@gard.chambagri.fr



Votre projet

- Vous souhaitez être accompagné(e) dans la mise en place d'un projet au sein de votre société (entrée/sortie d'un associé, nouvel atelier ou nouvelle orientation stratégique...).
- Vous souhaitez faire un bilan d'étape de votre société (fonctionnement, organisation du travail...)

Notre proposition

- Faire le point sur les aspects importants à aborder (organisation du travail, projets, objectifs des associés, profil recherché pour un nouvel associé...).
- Un accompagnement à la prise de décision collective sur ces points.
- Rédaction d'un compte-rendu : décisions prises, plan d'action

Notre méthode

- Entretiens individuels et entretiens collectifs
- Ecoute active, analyse et restitution.
- Remise d'un compte-rendu à l'issue de la prestation.

Notre engagement

- Confidentialité
- Un accompagnement spécialisé et indépendant.

**Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur
www.gard.chambre-agriculture.fr**

Avec le soutien financier de



« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA. »